

Procédure d'accueil de personnes en situation de handicap

1) Identifier les différentes situations de handicap

a. Identification

Pour identifier au mieux les personnes en situation de handicap, il faut être informé des différents handicaps. Lors de l'entretien d'accueil, il faut identifier et parler du handicap avec la personne concernée. Une sensibilisation auprès des intervenants est indispensable, afin que ces derniers puissent identifier et parler du handicap avec la personne concernée lors de l'entretien d'accueil.

Monsieur BOIZUMEAU Nicolas, a été désigné Référent Handicap au sein du Service Santé Sécurité au Travail de la MSA SudAquitaine.

b. Entretien

Pour identifier au mieux les personnes en situation de handicap, un entretien avant la formation est nécessaire. Si le participant a déjà connaissance de son handicap, il peut indiquer comment être accompagné par l'intervenant pour compenser le handicap. Si ce n'est pas le cas, l'intervenant peut être amené à se rapprocher d'une structure adaptée et spécialisée pour aider à diagnostiquer le handicap.

Lors de l'entretien, si le handicap est connu, il faut comprendre la nature et les besoins nécessaires au bon déroulement de l'action de formation. Suite à l'entretien, il pourra être nécessaire de retravailler les ressources.

c. Structures en soutien des départements 40- 64 ou régionales :

Type de handicap	Structure à contacter	Contact téléphonique	Messagerie
Général	AGEFIPH	0556844518	v-mathiot@agefiph.asso.fr
	CRFH Centre Ressource Formation Handicap	0557292012	m.couderc@crfh-handicap.fr
	MDPH 40	0558515373	miph@landes.fr
	MDPH 64	0559275050	mdph.pau@mdph64.com
	GIPH Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physiques	0556123939	accueil@giph-aquitaine.org
Auditif	Pôle Service IRSA à Bordeaux	0556442951	poleservices@irsa.fr
Moteur	GIHP Aquitaine à Mérignac	0556123989	pashm@gihp-aquitaine.org
Visuel	GIHP Aquitaine à Mérignac	0556121797	pashmo@gihp-aquitaine.org
Auditif et visuel	IRSA 40 (Institut Régional des Sourds et des Aveugles)	0558069331	polesensoriel@irsa.fr
		0559275050	mdph.pau@mdph64.com

	IRSA 64		
Psychique	ARI INSERTION à Bordeaux	0556575139	ari.insertion40-64@ari-accompagnement.fr
Mental et cognitif	ADAPEI 40	0558854380	g.bossu@adapei40.fr
	ADAPEI 64	0559143191	prestationspros64@adapei-sifa.org
Cognitif	ADAPEI 33	0617900520	rachid.elanizi@adapei33.com
Dyslexie	A.P.E.DYS Nouvelle Aquitaine	0661095705	apedys.aquitaine@orange.fr
Dyspraxie	Dyspraxique Mais Fantastique	0611244300	Dyspraxiquemaisfantastique.33@gmail.com
Psychiatrie	UNAFAM	0556814432	33@unafam.org

2) Analyse du dispositif de compensation

Après l'entretien, le ou les formateurs doit(vent) être informé(s) du besoin de compensation. Les compensations sont multiples. Des formations existent, au sein du CRFH (Centre Ressource Formation Handicap) et sur internet.

L'équipe pédagogique doit convenir de la marche à suivre et des documents à mettre en place.

Il faut penser l'organisation et la logistique pour permettre l'accès à la personne porteuse de handicap.

3) Décision

La décision devra être discutée pour évaluer si la structure est en mesure d'accueillir la personne. On peut bien sûr faire en sorte d'avoir une salle de plein pied accessible aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui la majorité de nos interventions se font en intra et c'est donc le client qui doit veiller à favoriser l'accueil. Certaines de nos formations sont réalisées dans les locaux aux normes réglementaires, de la MSA SudAquitaine.

Si la salle ou le formateur ne sont pas en capacité d'accueillir la personne en situation de handicap, une réorientation devra être envisagée.

Maj : 11.01.2024